



n° 25/26/pdt

Le Président,

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile et notamment le livre IX de ce code ;

Vu le code de justice administrative et notamment son article L.776-1 ;

DECIDE

Article 1 : A compter du 1^{er} septembre 2025, sont désignés pour statuer selon les procédures prévues aux articles L.921-1 à L.921-4 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

Premier vice-président : Jean-Michel Riou

Vice-Présidents : Perrine Hamon
Anne-Marie Leguin-Lecommandoux
Jeannette Féménia
Xavier Fabre
Isabelle Legrand
Sylvie Stefanczyk
Bertrand Baillard
David Terme
Olivier Cotte

Premiers conseillers : Denis Perrin
Jacques Krawczyk
Xavier Larue
Guillaume Vandenberghe
Sylvie Guyard
Elise-Marie Balussou
Sophie Bergerat
Pierre Lassaux
Pierre Even
Elise Grard
Fabienne Bonhomme
Julien Borget
Céline Courtois
Marjorie Bruneau
Cyndra Celino
Juliette Huchette-Deransy
Clémence Piou
Marke Leclere
Christelle Michel
Julien Horn

Conseillers : Pauline Beaucourt
Aurore Denys
Thomas Frindel
Martial Lemée
Coraline Barre
Jean-Renaud Goujon
Sébastien Jouanneau
Clément Boileau
Léa Sanier

Article 2 : La présente décision sera affichée dans les locaux du tribunal administratif et publiée sur le site internet de la juridiction.

Lille, le 1^{er} septembre 2025



Eric Kolbert